



## ASSOCIATION SPORTIVE

Autorisations parentale :  
Année scolaire 2022 – 2023

**Pour participer aux activités sportives proposées le mercredi après midi et sur les pauses méridiennes en semaine, dans le cadre de l'association sportive, l'élève doit fournir :**

### AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) ..... père, mère, responsable légal (1)  
de l'élève..... né(e) le .....

- l'autorise à participer aux activités sportives proposées dans le cadre de l'Association Sportive du collège Louis Durand à Saint-Vaury.
- autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à faire pratiquer en cas d'urgence une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (2)  
et à prévenir la famille au numéro suivant : .....

Fait à ..... le .....  
Signature,

(1) Rayer la mention inutile.

(2) Rayer en cas de refus d'autorisation.

---

### COTISATION ANNUELLE

Pour finaliser la prise de licence, je soussigné(e).....  
Responsable légal de ou des élèves.....  
Cotise à l'Association Sportive pour un montant de .....€ par chèque à l'ordre de  
« Association Sportive du collège Louis Durand » ou en espèce. (1)

Fait à .....le .....  
Signature,

(1) rayer la mention inutile

#### Montant de la licence :

- . Pour 1 enfant : **20€**
- . Pour 2 enfants d'une même fratrie : **19€** pour chaque enfant.
- . Pour 3 enfants d'une même fratrie : **18€** pour chaque enfant.